



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Bridging the Gap II / Comblers l'Écart II (BtG-II)

Espaces d'apprentissage et de formation (EAF) 2018-2019

Formation en ligne n°9 : Accès à la Santé

17 avril 2019 – 11 :30 CET (heure de Bruxelles)

1 – SUJET DE LA FORMATION

Accès à la Santé : inclusion des personnes vivant avec un handicap dans les services de santé conformément à l'article 25 de la CDPH.

2 – PUBLIC CIBLE

Le cycle de formations en ligne s'adresse aux trois groupes cibles du projet, à savoir :

1. Les professionnels de la coopération (par ex. : agences de coopération, Délégations de l'UE, ONG, etc.)
2. Les institutions nationales et locales des pays partenaires de Comblers l'Écart
3. Les organisations des représentants des personnes vivant avec un handicap (OPH)

3 – CONTENU, STRUCTURE ET DUREE DE LA SESSION

Les personnes vivant avec un handicap (environ 1/7 de la population mondiale - 19% de la population féminine et 12% de la population masculine) sont vulnérables à l'exclusion pour accéder à leur droit à la santé. Ils sont souvent confrontés à la stigmatisation et à la discrimination, à la violation des droits, au manque de services de santé ciblés et accessibles, à l'exclusion dans l'accès à l'eau et à l'assainissement et à d'autres déterminants de la santé, et ont des niveaux de revenu plus bas qui peuvent tous accroître leur vulnérabilité aux maladies.

Le Programme 2030 considère le handicap dans cinq objectifs et sept cibles, y compris des engagements en matière de ventilation des données sur le handicap. L'objectif de la santé « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous et à tous les âges » est crucial, et cette centralité est également évidente dans l'inclusion de l'objectif de couverture universelle. Pour atteindre les





objectifs liés à la santé, la priorité doit être donnée au renforcement et à la mise en place de systèmes de santé plus équitables et à la réduction des lacunes dans la couverture géographique et des groupes de population clés.

Le droit à la santé est reconnu dans divers instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Cela inclut à la fois les libertés et les prérogatives. Les libertés incluent le droit à la non-discrimination, le droit de prendre des décisions affectant sa santé et son intégrité physique, le droit à un consentement libre et éclairé, le droit de ne pas subir de traitement médical ou d'expérimentation non consensuels et le droit de ne pas être torturé ou des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les prérogatives comprennent le droit aux soins de santé primaires essentiels et le droit d'accéder aux médicaments essentiels. Le droit à la santé s'étend aux déterminants de la santé sous-jacents, tels que l'accès à une eau de boisson saine ; assainissement adéquat ; nourriture, nutrition et logement adéquats ; conditions de travail et environnementales saines ; et l'accès à l'éducation et à l'information relatives à la santé.

Les États sont tenus de respecter, protéger et réaliser le droit à la santé. Les personnes vivant avec un handicap sont protégées par le même cadre général du droit à la santé que tout le monde. Cependant, le système international des droits de l'homme n'a accordé que peu d'attention à leurs besoins en matière de santé jusqu'à l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap. La Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap passe d'une approche paternaliste médicale à une approche fondée sur les droits de l'homme, qui considère les personnes vivant avec un handicap comme des détenteurs de droits plutôt que comme de simples bénéficiaires de la protection, de la réadaptation ou du bien-être. Le cadre AAAQ (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et qualité) fournit un cadre utile pour identifier les obstacles aux soins de santé inclusifs pour les personnes vivant avec un handicap. Les États doivent veiller à ce que les biens, les services et les installations de soins de santé soient disponibles en quantité suffisante (disponibilité); sont financièrement, géographiquement et physiquement accessibles, y compris une information et une communication accessibles, sans discrimination (accessibilité); sont respectueux de l'éthique médicale, culturellement appropriés et sensibles aux exigences de genre et de cycle de vie (acceptabilité); et scientifiquement et médicalement approprié et de bonne qualité (qualité).

Souvent, même des politiques bien intentionnées considèrent les personnes vivant avec un handicap comme une « cible », un destinataire passif des services de santé et des services sociaux personnels. La consultation des personnes vivant avec un handicap et des OPD est essentielle pour garantir que les politiques et les plans répondent efficacement aux besoins. Les personnes vivant avec un handicap peuvent mener une vie active, productive, longue et en bonne santé. La santé est un état dynamique de bien-être résultant de la combinaison du potentiel d'un individu, des exigences de la vie et des déterminants sociaux et environnementaux. Quels que soient leur handicap ou leur état de santé, les personnes vivant avec un handicap peuvent mener une vie saine en identifiant et en réalisant leurs aspirations, en satisfaisant leurs besoins et en modifiant ou en respectant l'environnement.

Cette session donnera un aperçu général de l'état de santé des personnes vivant avec un handicap et de différents sujets liés à la santé des personnes vivant avec un handicap, notamment :

- Accès à la santé conformément à la CDPH ;
- Besoins de soins de santé des personnes vivant avec un handicap ;
- Besoins non satisfaits en matière de soins de santé des personnes vivant avec un handicap ;
- Les obstacles à l'accès à des services de soins de santé généraux ou adaptés aux personnes vivant avec un handicap, gratuits ou abordables ;
- Les obstacles à l'accès aux services et produits de santé gratuits ou abordables ;
- Violations des droits de l'homme dans le contexte des services de santé ;
- Comment le cadre de l'AAAQ peut améliorer les systèmes de soins de santé.

Structure de la session

- **Introduction 5/10 mins**
- **Présentation 40/50 mins** – Présentation de l'expert
- **Session questions & réponses 30/40 mins** – Débat

La formation dure 1.5 heures.

4 – SUGGESTIONS DE LECTURE POUR LES PARTICIPANTS

- Document d'information sur le plaidoyer, Humanité et inclusion 2015 : « [Sécurité routière: priorité aux personnes vulnérables](#) ». (Seulement l'anglais)

- 2015 CBM : [« L'inclusion facile dans les programmes de santé oculaire »](#). (Seulement l'anglais)
- 2017 International Disability and Development Consortium - Groupe de travail sur la santé inclusive : [« Agents de santé, droits de l'homme et inclusion des personnes handicapées »](#). (Seulement l'anglais)
- 2017 International Disability and Development Consortium - Groupe de travail sur la santé inclusive : [« Sommes-nous sérieux au sujet de ne laisser personne derrière ? Faire progresser les objectifs de développement durable avec les personnes handicapées, la santé et les droits de tous »](#). (Seulement l'anglais)
- 2017 CBM : [« Garantir l'accès pour tous »](#). (Seulement l'anglais)
- 2018 Nations Unies : [« Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées »](#). (Seulement l'anglais)
- 2018 International Disability and Development Consortium - Groupe de travail sur la santé inclusive : [« Une couverture sanitaire universelle est impossible si les personnes handicapées sont laissées pour compte ! »](#). (Seulement l'anglais)
- 2018 Commission Européenne : [« Inégalités en matière d'accès aux soins de santé : étude des politiques nationales »](#). (Seulement l'anglais)

5 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

À la fin de cette session, les participants seront en mesure d'identifier les principaux obstacles aux services de santé et, partant, de réfléchir à la manière de les supprimer.

Le cycle de formation du webinar ne délivre un certificat de participation qu'aux personnes qui assisteront à au moins 75% des webinaires (c'est-à-dire 9 sur 12) et répondront au sondage d'évaluation.

6 – LANGUES ET CALENDRIER

La formation est structurée en trois sessions séparées en anglais, espagnol et français :

Langues	Date et heure	Formateur	Modérateur
Anglais	18 avril 2019 à 15 :30 CET (heure de Bruxelles)	Alessandra Aresu , HI US, responsable de la politique de santé inclusive.	Alessia Rogai , Coordinatrice de la Gestion des Connaissances de BtG-II

		Coprésident du groupe de travail sur la santé IDDC	
Espagnol	24 avril 2019 à 16 :00 CET (heure de Bruxelles)	Antonio Jiménez Lara, Disability Observatory of Spain – Expert	Carmen Serrano, Chargée de Communication BtG-II
Français	17 avril 2019 à 11 :30 CET (heure de Bruxelles)	Davide Olchini, HI - Head of Prevention and Health Unit	Federico Martire, BtG-II Director

7 – ENREGISTREMENT

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire à la session. Une fois inscrit(e) vous recevrez un message de confirmation avec le lien pour joindre la session à la date et à l'heure spécifiées. Le lien est renvoyé aussi un jour avant la formation.

Dans le cas où la participation en ligne ne soit pas possible, les participants peuvent joindre la session par téléphone : **+44 330 221 9922**

Audio PIN : Disponible après connexion à la session

Webinar ID : 895-026-531

En alternative, vous pouvez télécharger l'application du portail GoToWebinar pour GSM ou tablette [en cliquant ici](#).

Les participants qui atteignent un taux d'au moins 75% de participation aux sessions du cycle de formation et qui répondent au questionnaire d'évaluation recevront un **Certificat de Participation**¹.

8 – QU'EST-CE QUE C'EST COMBLER L'ÉCART ?

[Bridging the Gap II / Comblent l'Écart II \(BtG-II\)](#) est une initiative financée par l'Union européenne, coordonnée par la Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole) et réalisée en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID), l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), le Forum Européen du Handicap et le Consortium International de Développement et Handicap (IDDC). Le Bureau du Haut-Commissariat de Nations Unies pour les

¹ Le questionnaire est envoyé par courriel après le séminaire à tous les participants. 75% du cycle de formation correspond à 9 sur 12 sessions



Droits Humains et le Ministère des Affaires Étrangères de la Finlande participent à l'initiative en qualité d'observateurs.

Comblent l'Écart vise à contribuer à l'inclusion socio-économique, à l'égalité et à la non-discrimination des personnes vivant avec un handicap par le biais de politiques publiques et institutions plus inclusives et responsables. Le projet est une réponse coordonnée à la volonté de rendre la coopération au développement accessible à et inclusive des personnes vivant avec un handicap, ce qui est une obligation pour l'Union européenne et ses États membres en tant que parts de la Convention sur les Droits des Personnes vivant avec un handicap. Le projet veut produire des effets positifs dans l'amélioration de l'inclusion sociale et dans la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Comblent l'Écart aide à considérer le handicap comme une thématique transversale dans la coopération internationale et supporte cinq pays bénéficiaires (à savoir le Burkina Faso, l'Équateur, l'Éthiopie, le Paraguay et le Soudan) dans la planification et dans la mise en œuvre de politiques et services publics inclusifs.

Le projet est financé par l'UE dans le cadre de l'Instrument de Coopération au Développement, Programme Thématique « Biens publics et défis mondiaux » et est en ligne avec le Consensus Européen sur le Développement « Notre Monde, Notre Dignité, Notre Avenir ».

Pour plus information :

[BtG-II Site web](#)

[BtG-II Page Facebook](#)

[BtG-II sur Twitter](#)

[BtG-II Page YouTube](#)

[BtG-II sur Flickr](#)

Tous les vidéos de nos webinaires sont disponibles en ligne sur notre [chaîne YouTube](#). Vous pouvez également les trouver séparées par langue: [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

Pour plus de renseignements veuillez contacter :

Federico Martire, Directeur du Projet

Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole)

C/Almansa, 105, 2ème étage





Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



28040 Madrid (Espagne)

Tel.: (+34) 911 81 33 13 - Fax. (+34) 91 535 27 55.

E-mail: info@bridgingthegap-project.eu – federico.martire@fiiapp.es

Alessia Rogai, Coordinatrice de la Gestion des Connaissances

Consortium International Handicap et Développement (IDDC)

Rue de l'Industrie 10

B-1000 Brussels (Belgique)

Tel : +32 (0)2 893 24 90

E-mail: kms@bridgingthegap-project.eu – alessia.rogai@iddcconsortium.net

